

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

A2MS IMMO NORD
Société civile immobilière
au capital de 5.000 euros
Siège social : 15 avenue des Bosquets
77390 MITRY-MORY

950976647 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 23/08/2023

Le 23 août deux mille vingt-trois, à neuf heures, les associés de la SCI A2MS IMMON NORD se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à Mitry Mory, sur convocation faite par le gérant.

Sont présents :

- Monsieur Mickaël ANDREJIC, à concurrence de 50 parts sociales, numérotées de 1 à 50
- Madame Sanijela ANDREJIC, à concurrence de 50 parts sociales, numérotée de 51 à 100.

Est également présents :

- la société A2MS FINANCIAL SAS au capital de 75.000 € dont le siège social est situé 15 avenue des Bosquets 77290 MITRY-MORY, immatriculée au RCS De Meaux sous le numéro 919 162 032, et représentée par Monsieur Mickaël ANDREJIC, son président

Total des parts sociales des associés présents : 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Monsieur Mickaël ANDREJIC préside la séance en sa qualité de gérant de la Société.

Le Présidente de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DS
Sl

DS
Md

DS
Md

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de la nouvelle associés,
- Cession de parts sociales intervenues entre Monsieur Mickaël ANDREJIC et la SAS A2MS IMMO NORD et mise en harmonie des statuts
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – AGREMENT DE LA NOUVELLE ASSOCIEE

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'autoriser la cession de parts sociales envisagées.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide d'agréer en qualité de nouvel associé :

- La société A2MS FINANCIAL SAS au capital de 75.000 € dont le siège social est situé 15 avenue des Bosquets 77290 MITRY-MORY, immatriculée au RCS De Meaux sous le numéro 919 162 032, et représentée par Monsieur Mickaël ANDREJIC, son président

Et ce, conformément à la loi et à l'article 11-2 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des cessions de parts sociales intervenue entre : Monsieur Mickaël ANDREJIC, 15 avenue des Bosquets 77290 MITRY-MORY et la société A2MS FINANCIAL SAS au capital de 75.000 € dont le siège social est situé 15 avenue des Bosquets 77290 MITRY-MORY, immatriculée au RCS De Meaux sous le numéro 919 162 032, et représentée par Monsieur Mickaël ANDREJIC, son président, pour cinq parts sociales.

aux termes d'actes en date du 23 août 2022, décide de modifier comme suite l'article 7 – Capital social des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts sociales :

*« Le capital social est fixé à la somme de **5.000 euros**.*

DS
Sl

DS
Md

DS
Md

*Il est divisé en **100 parts de 50 euros** chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites.*

Les parts sociales représentatives d'apports en numéraire sont totalement libérées. Les parts sociales représentatives d'apports en nature sont totalement libérées.

Par acte de cession de parts sociales du 23/08/2023, Monsieur Mickaël ANDREJIC, 15 avenue des Bosquets, 77290 MITRY MORY cède à la société A2MS FINANCIAL SAS au capital de 75.000 € dont le siège social est situé 15 avenue des Bosquets 77290 MITRY-MORY, immatriculée au RCS De Meaux sous le numéro 919 162 032, et représentée par Monsieur Mickaël ANDREJIC, son président

Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- *La SAS A2MS Financial, à concurrence de 5 parts sociales, numérotées de 1 à 5*
- *Monsieur Mickaël ANDREJIC, à concurrence de 45 parts sociales, numérotées de 6 à 50*
- *Madame Sanijela ANDREJIC, à concurrence de 50 parts sociales, numérotée de 51 à 100.*

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

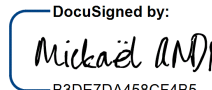
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les associés présents

DocuSigned by:  B3DE7DA458CF4B5...	DocuSigned by:  B3DE7DA458CF4B5...	DocuSigned by:  B30E80308373466...
--	---	---